



Contrat quel droit contrat semaine

Par **srege**, le **24/03/2012** à **10:27**

Bonjour, mon épouse travaille dans une société de nettoyage depuis 2 mois et demi. Ils ne lui ont pas donné de contrat à la semaine. Ont-ils le droit ? Elle est blessée au doigt. Elle voulait le déclarer en accident de travail au cas où cela s'aggraverait. On lui a dit non car l'entreprise paierait plus de charges et le chef n'aurait pas sa prime si il y a une déclaration d'accident. Dans les trois mois, ont-ils le droit ?

Par **pat76**, le **24/03/2012** à **18:12**

Bonjour

Votre épouse prend tous ses contrats et ses bulletins de salaire et va très vite à l'inspection du travail.

Elle expliquera également l'accident du travail qu'elle a eu et que l'employeur n'a pas voulu le déclarer.

Elle a eu une visite médicale d'embauche à la médecine du travail ?

Les CDD sont pour le remplacement d'un salarié absent ou un surcroît d'activité dans l'entreprise ?

Mais, pour l'instant, direction au plus vite à l'inspection du travail.

Je pense que par la suite, votre épouse pourra demander la requalification des CDD en CDI.

devant le Bureau de Jugement du Conseil des Prud'hommes.